



Apprentis laisser seul durant 10 jours

Par **mathieu69**, le **19/02/2013 à 19:19**

Bonjour, rnje suis actuellement en BTS comptabilité et j'ai 20 ans.rnJe travail dans un cabinet d'expertise comptable.rnDurant les vacances je suis rester seul durant environ 10 jours les autres employés étant en vacances y compris mon tuteur.rnJ'avais pour ordre de ne pas répondre au téléphone, le cabinet était "fermé".rnEst-ce légal? rnEt si ce n'est pas légale est-ce "sanctionnable"?rnJe vous remercie par avance rnCordialement rnMathieu.

Par **pat76**, le **21/02/2013 à 15:23**

BonjourrrnCe n'est pas légal et vous pouvez toujours aller expliquer la situation qui a été la votre, à l'inspection du travail.

Par **mathieu69**, le **26/02/2013 à 09:39**

Bonjour,rnJe vous remercie de votre réponse et j'ai suivi votre conseil et j'ai contacté l'inspection du travail.rnCela n'a pas donné grand chose.rnrnMerci quand même, bonne journéeernCordialementrnMathieu.

Par **pat76**, le **28/02/2013 à 18:07**

Bonjour mathieurnrnVous avez vu un inspectuer du travail et il a treuvé la situation normale?